

# L'honneur des soldats de l'opération "Turquoise"

Lafourcade, Jean-Claude

Le Monde, 5 janvier 2006

L'action de la France au Rwanda, et particulièrement l'opération "Turquoise" menée de juin à août 1994, a fait récemment l'objet d'une grave mise en cause. Commandant cette opération, je ne peux laisser sans réponse cette accusation, en particulier pour les militaires qui y ont participé auprès de moi.

De quoi s'agit-il ? Non seulement l'armée française se voit reprocher d'avoir assisté passivement à des exactions à l'encontre des Tutsis, mais surtout elle est accusée de "complicité de génocide" et de "complicité de crimes contre l'humanité" . (Le procureur du tribunal aux armées de Paris a ouvert le 23 décembre 2005 une information judiciaire contre X , à la suite d'une plainte de deux rescapés rwandais des massacres de 1994). Ces accusations sont inacceptables et sont sans fondement.

Rappelons les faits :

Face au massacre des Tutsis au Rwanda en 1994, aucun autre pays dans le monde n'a eu le courage d'intervenir. On peut se demander pourquoi... La communauté internationale représentée par l'ONU avait été incapable d'enrayer le processus. Seule la France a eu la volonté politique et militaire d'intervenir pour arrêter les massacres en obtenant un mandat de l'ONU. Pourquoi les autres pays ne sont-ils pas poursuivis pour non-assistance à personnes en danger ? Pourquoi ne fait-on pas le procès des défaillances de l'ONU et de ses responsables ?

L'action humanitaire engagée par la France exigeait naturellement des moyens militaires significatifs compte tenu des forces en présence. Sur le terrain, l'action exemplaire des militaires engagés dans cette opération particulièrement éprouvante a été reconnue par les observateurs du monde entier.

Parmi ses résultats positifs, on peut citer :

- l'arrêt des derniers massacres, car malheureusement nous arrivions en phase finale du génocide des Tutsis, et la protection des zones de réfugiés tutsis. Plusieurs dizaines de milliers de vies ont ainsi été sauvées ;

- la neutralité rigoureuse vis-à-vis des belligérants, conformément au mandat de l'ONU et aux instructions du gouvernement français. Ceci impliquait de ne pas chercher à affronter le FPR (armée du général Kagamé) ni de soutenir les Forces armées rwandaises (FAR-Hutus) ;

- une participation essentielle au développement de l'action humanitaire en assurant les conditions de sécurité nécessaires à l'engagement et l'appui logistique des ONG dans la zone humanitaire sûre (ZHS) ;

- le maintien de plusieurs millions de réfugiés hutus dans la ZHS à l'intérieur du Rwanda, permettant d'éviter leur exode massif au Zaïre et une déstabilisation de toute la région ;

- une intervention humanitaire déterminante à Goma lors du drame provoqué par l'afflux de réfugiés hutus fuyant devant le Front patriotique rwandais (FPR) au nord de la ZHS. Alors que les organisations humanitaires ne pouvaient faire face aux événements, ce sont les soldats de la force "Turquoise" qui ont recueilli et enterré des milliers de cadavres, permettant d'enrayer l'épidémie de choléra et de sauver plusieurs dizaines de milliers de vies. Accuser aujourd'hui ces soldats de crimes contre l'humanité est inacceptable. Car que cherchent ceux qui, refusant de reconnaître le bilan de l'action ainsi accomplie par l'armée française et produisant des témoignages pour le moins tardifs, n'ont de cesse que de jeter la suspicion sur cette action ? Espèrent-ils qu'en mettant en avant telle erreur ou telle faute éventuelle, qu'il leur reste à prouver,

ils légitimeront leurs accusations aussi globales que graves ?

Comme commandant de cette opération, j'estime utile d'ajouter quelques éléments-clés.

Début juillet 1994, les Forces armées rwandaises étaient vaincues et en déroute, notamment faute de munitions. Elles étaient prêtes à déposer les armes et l'avaient déclaré. Simultanément, le FPR poursuivait sa progression vers l'ouest au nord de la ZHS en massacrant les populations qui refluaient vers le Kivu au Zaïre. Le général Kagamé, refusant les propositions d'arrêt des combats de ses adversaires et négligeant mes avertissements sur les risques d'une catastrophe humanitaire, a continué de pousser vers le Zaïre près d'un million de réfugiés, provoquant le drame humanitaire de Goma.

Je me suis alors interrogé sur les raisons de ce refus et sur cette volonté d'expulser une partie de la population du Rwanda : Quel était son but ? Le Rwanda était-il trop petit pour toutes les communautés ? S'agissait-il de se créer un prétexte pour intervenir ensuite au Kivu et pourquoi pas de le conquérir ? Les événements semblent par la suite avoir conforté cette analyse, l'ONU étant obligée d'intervenir pour mettre fin aux opérations d'expansion du nouveau régime de Kigali. Aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de relier ces événements à une possible stratégie globale du général Kagamé. Les accords d'Arusha (1993) prévoyaient la participation du FPR à un gouvernement d'union nationale et à une armée mixte commune. S'il s'avérait que le général Kagamé avait commandité l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, déclenchant ainsi les massacres, cette stratégie de conquête du pouvoir sans partage serait alors confirmée. Ceci éclairerait de manière radicale la compréhension de ce qui s'est passé et les responsabilités du déclenchement du génocide.

Ceux qui ignorent délibérément cette possibilité et détournent l'attention vers des exactions supposées de l'armée française devraient y réfléchir.

Jean-Claude Lafourcade est général (cadre de réserve).

JEAN-CLAUDE LAFOURCADE